

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de la 11ème tranche d'assainissement de la ville, il a été programmé l'exécution des travaux de reprise du réseau EU de la Petite Ile vers le Collecteur Frontal.

La Direction Départementale de l'Equipement à qui a été confiée l'établissement du projet, vient de me faire parvenir le dossier d'appel d'offres.

Les travaux seront financés au moyen d'une subvention du FIDOM 1976 et d'un emprunt qui sera contracté auprès de la CDC.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Avis favorable. Il est rappelé la composition de la 11e tranche d'assainissement :

- Reprise du collecteur d'eaux usées de la Petite-Ile vers le collecteur frontal

- Z. R. H. I. de Sainte-Clotilde

- 2e partie de la Z.A.C. de Patates à Durand

- 1ère partie du CD 44."

Qui
Pour le R. P. et par délégation
Le Directeur des Finances et
des Collectivités locales
Signé: Paul PASTOR

LE MAIRE - La reprise du collecteur d'eau usées de la Petite-Ile vers le collecteur frontal est due à la construction de nouveaux bâtiments à la Redoute, ce qui explique la saturation du réseau EU du secteur de la Petite-Ile.

En ce qui concerne la ZRHI de Sainte-Clotilde, des logements sont prévus à la SIDR Deux-Canons pour reloger les gens qui habitaient dans la zone concernée.

La création de la ZAC des Patates à Durand permettra l'installation des petites industries à Saint-Denis.

La première partie du CD 44 commence à partir du marché de Sainte-Clotilde jusqu'au carrefour du chemin Lory.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme
Saint-Denis, le 14 septembre 1976
Le chef de Bureau des élus
J. LACOSTE